RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL • PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Agence sénégalaise d'Études spatiales (ASES)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 25 NOVEMBRE 2026

Le Sénégal et le Nigeria scellent un partenariat stratégique pour la souveraineté technologique et le développement de l'économie spatiale africaine

De la rencontre d'Abidjan à la signature d'Abuja, l'ASES et la NASRDA ouvrent un nouveau chapitre de la coopération spatiale intra-africaine.

Abuja, le 25 novembre 2026 – L'Agence sénégalaise d'Études spatiales (ASES) et la National Space Research and Development Agency (NASRDA), l'Agence spatiale du Nigeria, ont procédé, ce mercredi 25 novembre 2026, à la signature d'un protocole d'accord de coopération (Memorandum of Understanding – MoU), à l'occasion de l'Africa Space Economy, Innovation and Communication Conference (ASEICC 2026), organisée à Abuja, au Nigeria.

Signé par Monsieur Maram KAIRÉ, Directeur général de l'ASES, et le Professeur Matthew Olumide ADEPOJU, Directeur général de la NASRDA, cet accord établit un cadre structuré de coopération scientifique, technologique et institutionnelle entre les deux agences, avec pour ambition de favoriser le développement de capacités spatiales africaines, de stimuler l'innovation et de contribuer à l'émergence d'une économie spatiale continentale intégrée et compétitive.

D'Abidjan à Abuja : la concrétisation d'une ambition commune

Cette signature constitue l'aboutissement des discussions bilatérales engagées entre les deux Directeurs généraux lors de l'Africa Space Expo (ASPEX 2026), tenue du 24 au 26 septembre 2026 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Les échanges entre les responsables des deux institutions avaient permis d'engager une réflexion sur les perspectives de coopération entre le Sénégal et le Nigeria, la complémentarité de leurs programmes spatiaux respectifs et les possibilités de développement d'initiatives conjointes au service des ambitions spatiales du continent.

Deux mois après cette rencontre, la formalisation de ce partenariat à Abuja témoigne de la volonté des deux agences de traduire leurs échanges institutionnels en perspectives concrètes de collaboration scientifique, technologique et opérationnelle.

Un partenariat couvrant les segments stratégiques de la chaîne de valeur spatiale

Le protocole d'accord établit un cadre de coopération particulièrement ambitieux, couvrant plusieurs domaines essentiels au développement des capacités spatiales nationales et continentales.

Les principaux axes de collaboration identifiés portent notamment sur :

- **L'ingénierie et les technologies satellitaires :** conception, développement, ingénierie, assemblage, intégration et tests de satellites (AIT) ;
- **L'observation de la Terre et la géointelligence :** télédétection, exploitation des données géospatiales et développement d'applications à valeur ajoutée ;
- **L'intelligence artificielle et l'analyse de données :** développement et application de solutions innovantes fondées sur l'intelligence artificielle et l'analyse des données spatiales ;
- **Les opérations spatiales :** exploitation des systèmes spatiaux, opérations de missions et activités de soutien opérationnel ;
- **La recherche scientifique et l'innovation :** échange d'expertises scientifiques et techniques, programmes conjoints de recherche et développement ;
- **Le développement du capital humain :** formations techniques, ateliers spécialisés, stages et programmes d'échange de personnels ;
- **L'éducation et la vulgarisation scientifique :** développement d'initiatives conjointes destinées à promouvoir les sciences et technologies spatiales auprès du public et des jeunes générations ;

Ce cadre de coopération prévoit également la possibilité d'étendre le partenariat à d'autres domaines d'intérêt commun, définis conjointement par les deux institutions.

La complémentarité des expertises, des infrastructures et des ambitions des deux agences offre ainsi des perspectives significatives pour le développement de projets conjoints, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités technologiques et l'émergence de nouvelles opportunités industrielles.

Une contribution à la souveraineté technologique de l'Afrique

Au-delà de sa dimension bilatérale, ce partenariat revêt une importance stratégique particulière dans le contexte de transformation accélérée du secteur spatial africain.

La maîtrise des technologies satellitaires, des infrastructures spatiales, des données géospatiales et des capacités d'analyse constitue aujourd'hui un enjeu majeur de souveraineté, de sécurité, de compétitivité économique et de développement durable pour les nations africaines.

En renforçant leur coopération dans ces domaines, le Sénégal et le Nigeria entendent contribuer à une dynamique régionale fondée sur la mutualisation des compétences, la complémentarité des infrastructures, le développement de l'expertise africaine et la création de valeur sur le continent.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines de l'Union africaine, ainsi que dans la dynamique d'intégration continentale portée par l'Agence spatiale africaine.

Elle participe également à la consolidation d'un espace ouest-africain de coopération scientifique et technologique, capable de répondre aux défis communs de développement et de renforcer la place de l'Afrique dans l'économie spatiale mondiale.

De la diplomatie spatiale à la création de valeur économique

La signature de cet accord intervient dans un contexte marqué par une prise de conscience croissante du potentiel économique, industriel et stratégique du secteur spatial en Afrique.

L'ASEICC 2026 constitue, à cet égard, une plateforme importante de dialogue entre décideurs publics, agences spatiales, institutions financières, industriels, investisseurs et acteurs de l'innovation, autour des conditions nécessaires au développement d'une économie spatiale africaine durable.

Le partenariat entre l'ASES et la NASRDA traduit cette volonté de dépasser le stade des déclarations d'intention pour construire des collaborations susceptibles de générer des retombées scientifiques, technologiques, industrielles et économiques concrètes.

En favorisant le rapprochement de leurs écosystèmes respectifs, les deux institutions ouvrent également des perspectives de coopération pour les universités, les centres de recherche, les ingénieurs, les entreprises technologiques et les jeunes talents des deux pays.

Le Sénégal consolide sa diplomatie spatiale africaine

Pour l'Agence sénégalaise d'Études spatiales, ce nouveau partenariat s'inscrit dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement des capacités spatiales nationales, de diversification de ses partenariats internationaux et de renforcement du positionnement du Sénégal au sein de l'écosystème spatial continental et mondial.

Il traduit également l'importance accordée par le Sénégal à la coopération Sud-Sud et à la construction de partenariats africains fondés sur la réciprocité, la complémentarité des compétences, le partage des connaissances et la poursuite d'objectifs stratégiques communs.

Le rapprochement entre l'ASES et la NASRDA illustre ainsi une conviction fondamentale : l'Afrique dispose de ressources humaines, scientifiques et technologiques dont la mise en synergie peut accélérer considérablement le développement de ses capacités spatiales et renforcer son autonomie stratégique.

À travers ce partenariat, le Sénégal et le Nigeria posent les jalons d'une coopération spatiale tournée vers l'action, l'innovation et la création de valeur, au service d'une Afrique pleinement actrice de son avenir spatial.

Agence sénégalaise d'Études spatiales (ASES)
Présidence de la République du Sénégal
Service de la Communication
Abuja, Nigeria – 25 novembre 2026

DÉCLARATION | PROPOSITION À VALIDER

Citation du Directeur général de l'ASES

« L'Afrique ne pourra pleinement réaliser ses ambitions spatiales qu'en développant ses propres capacités scientifiques, technologiques, industrielles et financières, mais également en renforçant la coopération entre ses nations.

Le partenariat que nous venons de formaliser avec le Nigeria traduit notre volonté de construire des synergies concrètes dans des domaines aussi stratégiques que l'ingénierie satellitaire, la géointelligence, l'intelligence artificielle et les opérations spatiales.

Notre ambition collective doit être de faire de l'Afrique non plus seulement un marché pour les technologies spatiales, mais un continent qui les conçoit, les développe, les maîtrise et en tire pleinement les bénéfices économiques et sociaux.

La souveraineté spatiale africaine se construira par l'addition de nos ambitions nationales et la multiplication de nos réussites collectives. »

Maram KAIRÉ

Directeur général de l'Agence sénégalaise d'Études spatiales (ASES)